
Arithmétique

Numéro d'inventaire : 2023.0.53

Auteur(s) : Janine Cohas

Type de document : travail d'élève

Période de création : 3e quart 20e siècle

Date de création : 1952-1953

Inscriptions :

- impression : Cahier appartenant à(couverture)
- impression : Table d'addition, de multiplication, de soustraction et de division(au dos)

Matériaux et technique(s) : papier | encre

Description : Cahier avec couverture jaune, quelques documents administratifs collés à l'intérieur, intérieur manuscrit à l'encre violette, réglure Séyès.

Mesures : hauteur : 22 cm ; largeur : 17,5 cm

Notes : Cahier de cours d'arithmétique appliquée avec leçons d'un côté et exercices de l'autre, leçons telles que: " Les impôts " ou " Paiement par chèques ", documents administratifs officiels comme une " déclaration des revenus de l'année 1952 " collés à l'intérieur à titre d'exemple

Mots-clés : Calcul et mathématiques

Lieu(x) de création : Cherbourg

Utilisation / destination : enseignement, matériel scolaire

Autres descriptions : Langue : français

Nombre de pages : Non paginé

Commentaire pagination : 32 p. dont 16 p. manuscrites

Lieux : Cherbourg

janine Bohas

3^{mo} I C

arithmétique

1852.53

Lundi 23 Mars

Impôts

I Définition.

Contribution imposé à chaque citoyen pour assurer les dépenses de l'Etat, ou des départements et des communes.

II Différents impôts

A Impôts directs

Ils sont établis directement au nom de chaque contribuable par le service des contributions directes.

Ils sont encaissés par les percepteurs et les receveurs municipaux.

1) Impôts d'Etat

Impôts fonciers (propriétés bâties et non bâties) partant.

Basés sur les voitures, les chiens, T.S.F appartenant.

Impôts sur le revenu.

2) Impôts des départements et des communes

Département

IMPOT SUR LE REVENU DES PERSONNES PHYSIQUES
(TAXE PROPORTIONNELLE ET SURTAXE PROGRESSIVE)

MODÈLE B.

Ville ou Commune

DÉCLARATION DES REVENUS DE L'ANNÉE 1952.

Timbre à date
de
l'Inspecteur.

I. ♦ NOM (en lettres majuscules)

cohas

Prénoms

Auguste

(soulignez le prénom usuel)

Date et lieu de naissance

17 février 1914 Sotteville les Bains

Nationalité Française

Profession

Institutionnaire

N° de la carte d'identité (pour les étrangers)

ADRESSE DE VOTRE DOMICILE HABITUEL.

Au 1^{er} janvier 1953.

Ville ou Commune

Béthune

Dép^t Pas-de-Calais

Rue

de la Paix

N^o 13Au 1^{er} janvier 1952 (en cas de changement en cours d'année).

Ville ou Commune

Béthune

Dép^t Pas-de-Calais

Rue

de la Paix

N^o 13

II. ♦

SITUATION ET CHARGES DE FAMILLE ♦

Etes-vous célibataire? Etes-vous marié? { Nom de famille et prénom usuel de votre femme : *Cohas Elise*
Date et lieu de votre mariage : *Breteil*Etes-vous veuf? Etes-vous divorcé? Date et lieu du décès de votre conjoint ou de votre divorce :Avez-vous des enfants? Indiquez si tous sont décédés et précisez si l'un d'eux a vécu jusqu'à l'âge de 16 ans ou est décédé par suite de faits de guerre :

Indiquez les enfants adoptifs à votre charge depuis l'âge de 10 ans au moins :

Etes-vous titulaire d'une pension d'invalidité (guerre ou accident de travail)? Indiquez le degré d'invalidité reconnu :Etes-vous titulaire d'une pension prévue par les lois des 31 Mars 1919 et 24 Juin 1919 à titre de veuve?Etes-vous titulaire de la carte d'invalidité instituée par la loi n° 49-1094 du 2 Août 1949 ou de la carte de cécité instituée par l'O. n° 45-1463 du 3 Juillet 1945?

ENFANTS A CHARGE

pour lesquels vous ne demandez pas une imposition distincte.

Enfants âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier 1952 (1) ou infirmes et, dans les mêmes conditions, enfants recueillis par vous à votre loyer.
Enfants nés ou recueillis en 1952 et vivants au 31 décembre 1952.ENFANTS A CHARGE HABITANT AVEC VOUS
dont les revenus ne sont pas compris pages 2, 3 et 4 de la présente
formule et dont vous demandez l'imposition distincte.

NOM ET PRÉNOM USUEL

NOM ET PRÉNOM USUEL DES ENFANTS A CHARGE.	DATE DE NAISSANCE avec, s'il y a lieu, la mention « infirme ».	LEU DE NAISSANCE.	COMMUNE.	DÉPARTEMENT.	NOM ET PRÉNOM USUEL
<i>Cohas Janine</i>	<i>26 Mars 1936</i>	<i>Pau</i>	<i>33. Pyrénées</i>	<i>Cohas Janine</i>	

(1) La limite d'âge de 21 ans peut être prolongée de 5 années au plus pour les enfants dont les études ont été retardées par des événements résultant des hostilités, tels que refus du S. T. O., engagement dans les armées françaises et les organisations de la Résistance ou internement consécutif à des actes de résistance.

III. ♦

ÉLÉMENTS DU TRAIN DE VIE ♦

PÉRIODES

en cas de changements d'adresses
au cours de l'année 1952.

HABITATION PRINCIPALE ET RÉSIDENCES SECONDAIRES

ADRESSE COMPLÈTE.

Montant du loyer
ou mention « propriétaire »du 1.1.52 au 31.12.53

1. Habitation principale

du _____ au _____

15 rue de la Paix Béthune

du _____ au _____

2. Résidences secondaires en France ou hors de France.

du _____ au _____

du 1.1.52 au 31.12.53

Nombre de domestiques au service personnel : Femmes _____ Hommes _____

Voitures automobiles destinées à _____ Marque _____ Ancienneté _____ Puissance _____

au transport des personnes Avions de Tourisme Marque _____ Puissance _____

Yachts ou Bateaux de plaisance Désignation _____ Tonnage _____